

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

N° 20240326_07

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Guy LUQUE, Adjoint au Maire.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 20 mars 2024
Nombre de présents	22	Date d'affichage	Du 29/03 au 30/05/2024
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	26	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 29 mars 2024

PRESENTS : M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Christine GAYON, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Patricia GATEL ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; M. Gilles DOR, pouvoir à M. Thomas CASAMAYOU

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Fusilha DESTENABE ; Mme Christelle ELOZEGUY.

Conformément à l'article [L2121-14 du CGCT](#),

*Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion de l'assemblée délibérante avant de passer au vote.
Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Guy LUQUE, Adjoint délégué, en tant que Président de séance.*

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le rapporteur donne lecture du Compte Administratif 2023 de la Ville dont les résultats budgétaires de l'exercice sont identiques à ceux du Compte de Gestion.



CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 18 mars 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle pour le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, le Compte Administratif 2023 du Budget Principal conformément à l'annexe jointe,

PRÉCISE que chaque chapitre a fait l'objet d'un vote conformément au tableau joint.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*(4 abstentions : Mme LABERTIT, M. DOR (via son pouvoir donné à M. CASAMAYOU),
Mme LÉCOLIER et M. CASAMAYOU du Groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »)*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Président,
Guy LUQUE.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 040-214002842-20240326-20240326_07-BF



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Budget principal de la VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

11/03/2024

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	VOTE	REALISE	RAR	Chapitre	VOTE	REALISE	RAR
Opérations d'Ordre	232 077,59	139 191,24	-	Opérations d'Ordre	1 304 766,38	2 390 119,58	-
041 - Opérations patrimoniales	82 077,59 €	82 077,59 €	-	041 - Opérations patrimoniales	82 077,59	82 077,59	-
040 - Travaux en régie	150 000,00 €	57 113,65 €	-	021 - Virement de la Section de Fonctionnement	692 689,29	-	-
			-	040 - Amortissements + cessions	529 999,50	2 308 041,99	-
Opérations Réelles	7 732 500,11	4 485 096,45	339 269,49	Opérations Réelles	6 659 811,32	2 676 914,61	-
001 - Déficit d'investissement reporté N-1	1 119 852,65	1 119 852,65		001 - Excédent d'investissement reporté	-	-	
10 - Dotations, fonds divers	170 000,00	165 326,80		024 - Cessions	1 790 000,00	-	-
16 - Emprunts, dettes et cautions	706 000,00	690 467,20		10 - Excédents fct + FCTVA + fonds divers	2 108 211,32	1 822 690,65	-
20 - Immobilisations incorporelles	198 366,84	102 104,53	48 754,76	13 - Subventions d'Investissements	560 600,00	266 194,30	-
204 - Subventions d'équipements versées	433 413,25	369 450,40	5 238,00	16 - Emprunts, dettes et cautions	2 001 000,00	501 360,00	-
21 - Immobilisations corporelles	2 543 310,97	1 673 318,10	277 561,49	21 - Immobilisations corporelles	-	38 439,30	
Opé 2019-2 - Stade de la Fougère	812 600,40	118 899,77	7 715,24	Opé 2019-2 - Stade de la Fougère	-	48 230,36	
Opé 2022-1 Bellocq Adidas	1 748 956,00	245 677,00		Opé 2022-1 Bellocq Adidas	200 000,00	-	-
TOTAL	7 964 577,70	4 624 287,69	339 269,49	TOTAL	7 964 577,70	5 067 034,19	-

442 746,50

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	VOTE	REALISE	TOTAL	Chapitre	VOTE	REALISE	TOTAL
Opérations d'Ordre	1 222 688,79	2 308 041,99	2 308 041,99	Opérations d'Ordre	150 000,00	57 113,65 €	57 113,65 €
023 - Virement à la Section d'Investissement	692 689,29	-	- €	042 - Travaux en régie	150 000,00	57 113,65 €	57 113,65 €
042 - Amortissements + cessions	529 999,50	2 308 041,99	2 308 041,99 €				
Opérations Réelles	8 566 795,76	7 848 281,14	7 848 281,14 €	Opérations Réelles	9 639 484,55	11 762 917,32 €	11 762 917,32 €
011 - Charges à caractère général	2 258 914,76	1 769 981,14	1 769 981,14	002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 416 101,55	1 416 101,55 €	1 416 101,55
012 - Charges de Personnel	4 912 500,00	4 909 279,95	4 909 279,95	013 - Atténuation de Charges (rbt IJ)	75 000,00	140 109,41 €	140 109,41
014 - Atténuations de produits (reversements)	6 000,00	1 822,00	1 822,00	014 - Atténuation de produits (reversements)	-	- €	-
65 - Indem. Élus, subv oblig,équilibres	1 214 381,00	1 041 853,01	1 041 853,01	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	298 001,00	346 823,80 €	346 823,80
66 - Charges Financières (intérêts emprunts)	130 000,00	106 321,15	106 321,15	73 - Impôts et taxes	779 185,00	641 419,41 €	641 419,41
67 - Charges exceptionnelles (bourses, titres annulés)	20 000,00	19 023,89	19 023,89	731 - Fiscalités locales	4 905 000,00	5 061 929,13 €	5 061 929,13
68 - Provisions	25 000,00	-	-	74 - Dotations, subventions et participations	2 008 657,00	2 145 179,03 €	2 145 179,03
				75 - Revenus des immeubles et autres produits	157 500,00	216 291,52 €	216 291,52
				76 - Produits financiers	40,00	84,88 €	84,88
				77 - Produits exceptionnels (cessions et autres)	-	1 792 455,80 €	1 792 455,80
				78 - Reprise sur provisions	-	2 522,79 €	2 522,79
TOTAL	9 789 484,55	10 156 323,13	10 156 323,13	TOTAL	9 789 484,55	11 820 030,97	11 820 030,97

1 663 707,84

2 106 454,34

10 403 929,42



NOTE DE PRESENTATION

Compte Administratif VILLE 2023

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRIORITES

- L'année 2023 est marquée par le durcissement des conditions de crédit, l'envolée des prix de l'énergie, une inflation qui a atteint des sommets, une croissance du PIB et une augmentation du taux de chômage. D'où une répercussion sur notre budget.
- Les charges de personnel ont augmenté de 11.15% (revalorisation indiciaire, revalorisation du point, le recrutement d'agents saisonniers et permanents, les agents du « centre de loisirs » sur une année pleine...)
- La population de Saint-Vincent de Tyrosse est de 8 247 habitants.
- Côté dette, l'emprunt de 500 000€ a été mobilisé en août 2023 et le 2^{ème} de 1 500 000€ sera mobilisable en 2024.

2/ RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- Les recettes de fonctionnement augmentent : une DGF stable ; la fiscalité directe (principale ressource de la commune) a vu une revalorisation de ses bases fiscales (+7.2% sur la TFB).
- Les dépenses de fonctionnement sont en hausse d'environ 34.8% (inflation, augmentation des prix, développement de la commune, de ses services et donc quelques recrutements). Impact notamment sur le chapitre 011 (charges à caractère général) en matière de gaz, électricité, combustibles, carburants et assurances.
- Les recettes d'investissement (FCTVA + taxe d'aménagement) continuent de progresser grâce à la dynamique de la population et aux subventions d'investissement obtenues.
- Une légère augmentation des dépenses d'investissement avec l'engagement des projets de réhabilitation du stade de La Fougère et, de la friche industrielle Bellocq-Adidas (en cours d'études, les travaux ne commenceront qu'en 2024).

3/ MONTANT DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Principal Ville :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 156 323.13 €	11 820 030.97 €
Investissement	4 624 287.69 €	5 067 034.19 €
Total	14 780 610.82 €	16 887 065.16 €

Annexe Cinéma :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 265.73 €	21 265.73 €
Investissement	6 906.30 €	28 726.00 €
Total	28 172.03 €	49 991.73 €

4/ CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS REALISES EN 2023

- Rénovation Stade de la Fougère : projet relancé totalement cette année, 118 899.77€ de travaux réalisés contre 48 230.36€ de recettes.
- Bellocq-Adidas : ce projet est toujours en phase d'étude, les travaux devraient commencer fin 2024-début 2025. En 2023, 245 677€ de frais d'études ont été réglés. Pas de recette.



5/ NIVEAU DE L'ÉPARGNE

- Epargne de gestion : $10\,403\,929.42 - 7\,741\,959.99 = 2\,661\,969.43$ €
- Epargne brute : $2\,661\,969.43 - 106\,321.15 = 2\,555\,648.28$ €
- Epargne nette : $2\,555\,648.28 - 690\,467.20 = 1\,865\,181.08$ €
- Niveau d'endettement : $4\,602\,230.99 / 10\,403\,929.42 = 0.44$
- Capacité de désendettement : $4\,602\,230.99 / 2\,555\,648.28 = 1.8$ ans

Les charges financières représentent 1.35% des DRF en 2023.

6/ NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

	Taux moyen national 2023	Taux moyen départemental 2023	Taux voté Ville 2023
Taxe d'habitation RS			15.45
Taxe foncière bâtie			37.61
Taxe foncière non bâtie			43.47

7/ LES PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	974.01
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1285.98
3	Dépenses d'équipement brut / population	311.89
4	Encours de dette / population (2) (3)	571.99
5	DGF / population	219.85
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.62
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.82
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.24
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.46
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

8/ EFFECTIFS GLOBAL DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

- Effectifs : 118
- Charges de personnel : 4 909 279.95€



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 20/03/2024

Présenté par (1),

A St-Vincent de Tyrosse, le 26/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A St-Vincent de Tyrosse, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante, le conseil municipal,

BARTHELEMY Sylvie	
BRESSOUD Emmanuelle	
CASAMAYOU Thomas	
COUMAILLEAU Adeline	
DESTENABE Fusilha	Excusée
DOR Gilles	Pouvoir à N. CASANAYOU.
DUBUS Régis	
DUCASSE Béatrice	Pouvoir à N. NARTOUREY
ELOZEGUY Christelle	Excusée
GATEL Patricia	
GAUYAT Daniel	
GAYON Christine	Pouvoir à Mme NORA-DAUGAREIL
GELEZ Régis	Maire → S'est retiré de la salle & ne prend pas part au vote
JACQUOT Stéphane	
LABERTIT Marielle	
LACAVE Alain	
LAFFITTE Pierre	
LAFITTE Jean-Marie	
LAGRAVE Bruno	
LASSALLE Hélène	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

LECOLIER Coralie	
LEROY Julien	
LUQUE Guy	
MARTOUREY François	
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	
MORENO Patricia	
ROMAIN Joffrey	
WAGNIART Céline	Pouvoir à Mme GATEL
ZALDUA Thierry	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.